



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 30637

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les efforts de recherche psychiatrique portant sur les troubles bipolaires. De nombreuses personnes souffrent de troubles bipolaires à des degrés divers. Ce trouble est source de marginalisation sociale, familiale et professionnelle pour les personnes qui en sont victimes. Le risque suicidaire est particulièrement élevé parmi ces malades. Des solutions médicamenteuses permettent d'atténuer ce trouble qui est susceptible de toucher une large fraction de la population. Afin de répondre aux attentes des malades et de leur famille, il lui demande de dresser le bilan des efforts engagés par le Gouvernement en matière de recherche psychiatrique portant sur les troubles bipolaires.

Texte de la réponse

Le trouble bipolaire est un trouble de l'humeur qui se caractérise par la survenue de plusieurs épisodes au cours desquels l'humeur et le niveau d'activité du sujet sont profondément perturbés, soit dans le sens d'une dépression, soit dans le sens d'une augmentation de l'énergie et de l'activité des personnes, appelée manie. Il s'agit d'un trouble fréquent qui touche environ 500 000 personnes en France et dont les conséquences sociales sont importantes. Cette affection se caractérise par un terrain génétique particulier et par une remarquable sensibilité au traitement par les sels de lithium. La recherche qui lui est consacrée en France se limite à quelques travaux de génétiques (unité U 513 de l'INSERM). Cette situation reflète la faiblesse structurelle de la recherche en psychiatrie en France, qui ne compte qu'une dizaine de chercheurs statutaires. Diverses initiatives récentes tentent de corriger cette situation, dénoncée dans le récent « plan d'action pour le développement de la psychiatrie et la promotion de la santé mentale » qu'ont établi à ma demande Philippe Clery-Melin, Vivianne Kovess et Jean-Charles Pascal : il s'agit notamment de la création de l'Institut des neurosciences à l'INSERM, dont l'objet sera de développer les programmes de recherche, notamment dans le champ de la psychiatrie, et de l'élaboration par la Direction générale de la santé d'un plan de lutte contre la dépression dans lequel le trouble bipolaire a sa place. En effet, parmi la centaine d'objectifs de santé publique qui figurent dans la loi relative à la politique de santé publique, actuellement en discussion au Parlement, l'un d'entre eux concerne la réduction de l'ordre de 20 % des troubles bipolaires, dépressifs et névrotiques, ce qui nécessite une approche globale du problème, tant en termes d'accès et de qualité des soins que de développement de la connaissance des troubles.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30637

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9774

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2125